



Rue du Champ de Courses
76370
ROUXMESNIL-BOUTEILLES

COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2024

Date de convocation : 02/04/2024

Date d'affichage : 02/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Saulniers, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Claude GROUT, Maire.

Etaient présents : Pascal LEGOIS, Marie-Laure DELAHAYE, Ronald SAHUT, Gilbert BAUDER, Alain RASSET, Alain NOEL, Martine BUISSON, Pascal CAILLY, Priscille CLEMENT, Armelle POIRIER, Florence COSSARD, Jonathan DESGROISILLES, Alain DEHAIS, Dominique CATEL

Etaient Absents : Véronica TROGLIA
Anne-Marie ARTUR a donné pouvoir à Marie-Laure DELAHAYE
Stéphanie LEVILLAIN a donné pouvoir à Alain RASSET

Mme Marie-Laure DELAHAYE a été élue Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres	
En exercice	18
Présents	15
Pouvoirs	2
Votants	17

OBJET :

**CONVENTIONS ENTRE LA COMMUNE ET LES CLUBS
DE TENNIS ET BASKET DE ROUXMESNIL-
BOUTEILLES**

La Commune met à disposition des associations communales, des installations sportives telles que gymnases, clubs house, terrain). La Commune possède une salle « Salle Alexandre Chéruel » destinée à la pratique du Basket Ball et une salle destinée à la pratique du tennis. A cet effet, la Commune souhaite établir une convention avec les clubs de tennis et de basket de la Commune afin de préciser les droits et obligations de chaque partie dans le cadre de la mise à disposition.

Monsieur le Maire donne lecture des 2 conventions.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Valide les conventions destinées aux clubs de tennis et basket de Rouxmesnil-Bouteilles (ci-jointes en annexe)
- Autorise Monsieur le Maire à signer ces 2 conventions

Cette délibération est transmise au Représentant de l'Etat.

Le Maire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217605450-20240408-24-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2024

Affichage : 12/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

